



## La Ville de Dudelange adopte des mesures d'économie d'énergie complémentaires

- 20 octobre septembre 2022 –

La Ville de Dudelange a prévu d'adopter des mesures d'économie d'énergie complémentaires à celles d'ores et déjà annoncées (cf. communiqué de presse du 28 sept. 2022).

Le collège des bourgmestre et échevins a ainsi pris les décisions suivantes :

- à partir du 1er décembre 2022, **7j/7 de 2h à 5h**, l'éclairage public dans les quartiers résidentiels sera éteint. Des adaptations techniques des commandes centrales de l'éclairage public seront nécessaires dans les semaines à venir
- l'intensité de l'éclairage public dans le centre-ville sera réduite de 50% **entre 23h et 5h**
- l'éclairage des entrées de l'Hôtel de Ville sera éteint **entre 22h et 5h**
- l'éclairage du balcon et de l'horloge de la façade de l'Hôtel de Ville est d'ores et déjà éteint. Il en est de même en ce qui concerne la fontaine sur la place de l'Hôtel de Ville.

L'ensemble de ces mesures entre en vigueur dès le 1er décembre dans le cadre d'une phase test. Elles pourront être adaptées ou inversées à tout moment, par exemple pour des raisons de sécurité.

D'autre part, les **illuminations de Noël** devront elles aussi être réduites (cf. communiqué de presse du 28 sept. 2022):

- l'éclairage de Noël sera **réduit de 3h par jour et fonctionnera de 17h à 23h** au lieu de 14h à 23h. Exception sera faite les jours de fête où l'éclairage sera prolongé jusqu'à 1h
- les illuminations de Noël ne seront installées que dans le centre-ville de Dudelange
- les associations qui prennent part au marché de Noël seront sensibilisées afin d'utiliser des LED et d'économiser de l'électricité dans leur chalet dans la mesure du possible
- le chauffage à rayonnement (parasol chauffant au gaz ou électrique) est interdit
- l'administration communale mène un dialogue rapproché actuellement avec la Fédération des commerçants pour évaluer les possibilités d'économies d'énergie dans les magasins.

Rappelons que des mesures sont appliquées depuis quelques semaines déjà dans les bâtiments communaux, comme la baisse moyenne de température d'un degré pour ne chauffer qu'à 20 degrés. Cela correspond à une économie d'énergie de 6%. Une campagne de sensibilisation à destination des membres du personnel communal a également été lancée, pour adopter ensemble des mesures supplémentaires d'économie d'énergie.

*Le collège des bourgmestre et échevins,*

*Dan Biancalana, bourgmestre*

*Loris Spina, René Manderscheid, Josiane Di Bartolomeo-Ries, Claudia Dall'Agnol, échevins*